

■ **Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la maison Chiesa et Cie S.A.**, à Saint-Imier, accorder des allocations de secours à l'ouvrier ou employé de la maison, en cas de vieillesse, maladie, accident, invalidité etc., fondation (FOSC no 307 du 31. 12. 1977, p. 4152). Nouvelle autorité de surveillance: office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne (OASSF).
Journal no 1650 du 18.06.2003
(01049102 / CH-073.7.003.891-1)